

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 01 FEVRIER 2007**

**Délibération  
n° 2007.02.046**

**Conservatoire Gabriel  
Faure - demande de  
subvention auprès du  
Conseil Général de la  
Charente**

**LE UN FEVRIER DEUX MILLE SEPT à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 janvier 2007**

**Membres présents :**

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Lionel MERONI, Jean-Claude BESSE, , André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annette FEUILLADE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Michel HUMEAU, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Jean-Claude MOGIS, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER,

**Ont donné pouvoir :**

Bernard ALLIAT à Annie FOUGERE, Philippe BERTHET à Bernard CONTAMINE, François ELIE à Jean MARDIKIAN, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Gérard MARQUET à Jean-Claude MOGIS, Patrick RIFFAUD à Philippe MOTTET, Jean-Jacques SYOEN à Jean-Yves DE PRAT,

**Excusé(s) :**

Louis DESSET, Bernard SAUZE,

**Excusé(s) représenté(s) :**

Denis DOLIMONT par Annette FEUILLADE

<b>EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS CULTURELS</b>	<b>Rapporteur : Monsieur BRONCY</b>
---	-------------------------------------

<b>CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE LA CHARENTE</b>
---

Par délibération n° 13 du 28 janvier 2000, le conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et de Théâtre (Conservatoire Gabriel FAURE).

Cette école a pour mission depuis plusieurs années de répondre à la double vocation de démocratiser l'accès aux pratiques artistiques et de favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques l'éveil des enfants, l'enseignement d'une pratique vivante aux jeunes et aux adultes, la formation de futurs amateurs ou professionnels.

Considérant que près de 11 % des élèves, qui profitent de ces enseignements chaque année, sont originaires de communes situées en dehors de la ComAGA,

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 9 janvier 2007,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter auprès du conseil général de la Charente une subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2006/2007.

**D'IMPUTER** la recette au budget principal - article 7473 – rubrique 311.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>09 février 2007</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>12 février 2007</b>